

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_15

**Objet : Création du budget
annexe de la ZA Eco-pôle Gare
Barbentane**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 7 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

Mme la Présidente expose que la Communauté d'agglomération a conduit une étude préliminaire pour la création de la zone d'activité Eco-Pôle Gare sur la commune de Barbentane.

Le site fait l'objet d'une OAP et est classé en zone 2AUe au PLU en vigueur, zone non équipée et faiblement bâtie destinée à une urbanisation différée, à vocation économique, dont les conditions d'aménagement seront fixées ultérieurement par modification ou révision du PLU. La zone a également fait l'objet d'une ZAD par arrêté préfectoral du 6 avril 1999) et l'aménagement est reconnu d'intérêt stratégique par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Arles approuvé le 13 avril 2018.

Il s'inscrit dans une réflexion intercommunale et a été conforté comme secteur à enjeux pour le pays d'Arles que cela soit en matière de développement économique ou de mobilités.

L'éco-pôle gare vise principalement deux actions conjointes :



- L'accueil d'entreprises locales (à l'échelle du Pays d'Arles et ses environs immédiats) alors que les demandes du secteur économique sont de plus en plus pressantes.

- La réouverture de la gare voyageurs pour connecter l'agglomération à Avignon et aux autres communes distantes (Arles, Marseille, Lyon...). Cette réouverture pourrait idéalement se coupler avec la réouverture de la gare de marchandises et permettrait de répondre aux besoins des entreprises locales.

Son intégration au SCOT en vigueur s'explique notamment par la réponse qu'il apportera en matière d'équilibre dans la répartition des activités économiques sur le territoire et dans l'accès à l'emploi au sein d'un corridor économique se dessinant le long de l'A7 et de la liaison Est-Ouest sur l'arc Barbentane-Oron (objectif 1.D du SCOT). De nouvelles perspectives concernant ce site sont ouvertes par le projet de redéploiement du Grand Marché de Provence avec une implantation stratégique pour les activités liées notamment à l'activité agricole mais aussi à d'autres marchandises dans une optique de diversification.

La commission Finances et le Bureau Communautaire du 6 mars 2025 ont émis un avis favorable à la création de ce budget annexe qui retracera les écritures comptables relatives à la réalisation de cette ZA et à la commercialisation de ses parcelles.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **Décider** la création du budget annexe de la « ZA Eco-pôle Gare Barbentane » (siège Communauté d'Agglomération Terre de Provence)
- **Préciser** que ce budget annexe :
 - relève de la nomenclature comptable M57
 - est sans autonomie financière (absence de compte 515)
 - est soumis à la TVA
 - nécessite un suivi des stocks
- **Autoriser** Madame la Présidente à procéder auprès des services fiscaux aux opérations déclaratives à la TVA se rapportant à ce budget annexe
- **Autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à la création de ce budget annexe

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU les compétences de Terre de Provence Agglomération, notamment en matière de développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques, ainsi qu'en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

CONSIDÉRANT que la création d'une zone d'activité dite « Eco-pôle Gare Barbentane » présente un intérêt économique communautaire,

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Communauté d'agglomération Terre de Provence de créer un budget annexe pour gérer les activités de la ZA « Eco-pôle Gare Barbentane »,

Vu l'avis de la commission des finances et du Bureau Communautaire du 6 mars 2025,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **DÉCIDE** la création du budget annexe de la « ZA Eco-pôle Gare Barbentane » (siège Communauté d'Agglomération Terre de Provence)
- **PRÉCISE** que ce budget annexe :
 - o relève de la nomenclature comptable M57
 - o est sans autonomie financière (absence de compte 515)
 - o est soumis à la TVA
 - o nécessite un suivi des stocks
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder auprès des services fiscaux aux opérations déclaratives à la TVA se rapportant à ce budget annexe
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à la création de ce budget annexe

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 1

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

